

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-022-19045/25/BM

■ Adhésion à l'association Sud Place Financière et paiement de la cotisation 2026
151636

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a formalisé dans son Agenda de Développement Economique, voté le 30 Juin 2022, son engagement pour une Métropole entrepreneuriale facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés, notamment son levier consistant à assurer l'accès des entreprises aux dispositifs d'accompagnement et de financements et son action visant à rassembler et concentrer la place financière.

L'association Sud Place Financière a vocation à rapprocher l'écosystème financier des entreprises du territoire, à valoriser les solutions de financements existantes et innovantes et enfin promouvoir les métiers de la finance pour fidéliser et attirer les talents.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère pour 2026 à cette association en se joignant à d'autres membres institutionnels tels que la Région Sud, la Métropole Nice Côte d'Azur, la CCI Provence Alpes Côte d'Azur ou encore la Banque de France.

Il est proposé d'approuver le montant de cotisation afférente s'élevant à 1 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du commissaire rapporteur,

Considérant

- L'opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'adhérer à l'association Sud Place Financière en conformité avec son Agenda de Développement Economique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'association Sud Place Financière ainsi que le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 1 500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développement économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY